

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol  
sur le territoire de la commune de Saint-Jouvent  
Maître d'ouvrage : SAS OXY 1902

La SAS OXY 1902, dont le siège social se situe 114 bis rue Jacques-Louis Hénon, 69004 Lyon, représentée par M. Gauthier FANONNEL, a déposé le 24 juin 2022 une demande de permis de construire concernant un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saint-Jouvent.

### OUVERTURE D'ENQUÊTE – LIEU D'ENQUÊTE

La préfète de la Haute-Vienne a prescrit, par arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2023- 066 en date du 13 juillet 2023, l'**ouverture d'une enquête publique**, selon les dispositions du code de l'environnement, **pendant une durée de trente quatre (34) jours consécutifs, du mercredi 13 septembre 2023 à partir de 9h00 au lundi 16 octobre 2023 jusqu'à 18h00**, en mairie de Saint-Jouvent.

### CONSULTATION DU DOSSIER – OBSERVATIONS DU PUBLIC – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le **dossier d'enquête**, composé notamment d'une étude d'impact sur le projet et de son résumé non technique, des avis de la communauté de communes ELAN Limousin Avenir Nature, de la commune de Saint-Jouvent ainsi que de la mission régionale d'autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine, et du mémoire en réponse du maître d'ouvrage à ce dernier avis, **sera consultable en mairie de Saint-Jouvent** afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance **aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants :**

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- mercredi de 8h45 à 12h00
- samedi de 9h00 à 12h00

Le public pourra consigner ses observations et propositions **sur le registre d'enquête publique**, ou les adresser au commissaire enquêteur **par voie postale** à la mairie de la commune de Saint-Jouvent – 30 rue des Ecoles, 87510 Saint-Jouvent ou **par courrier électronique** à l'adresse suivante : [pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr), sous l'objet « Enquête publique - parc photovoltaïque de Saint-Jouvent, à l'attention du commissaire enquêteur.

M. Gilles DESBRANDES, directeur Equipement Ingenierie en retraite, désigné le 28 juin 2023 par le vice-président du tribunal administratif, recevra également les observations écrites et orales du public lors de ses **permanences** à la mairie de Saint-Jouvent, aux jours et heures fixés ci-après :

- mercredi 13 septembre 2023 de 9h00 à 12h00
- jeudi 21 septembre 2023 de 15h00 à 18h00
- samedi 30 septembre 2023 de 9h00 à 12h00
- mercredi 4 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- lundi 16 octobre 2023 de 15h00 à 18h00

### INFORMATION

- Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne à l'adresse suivante : [www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr), rubrique « Actions de l'Etat », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Energies renouvelables », « Photovoltaïque », ainsi que sur le site internet [www.projets-environnement.gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr).
- Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture – direction de la légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.
- Des points d'accès à des postes informatiques, où le dossier pourra être consulté, seront disponibles :
  - à la mairie de Saint-Jouvent, aux jours et horaires précités ;
  - à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir, préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00)
- Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Gauthier FANONNEL – [equinoxe.gf@gmail.com](mailto:equinoxe.gf@gmail.com) – n° 06 83 50 10 75

### CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions.

**Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public** pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Saint-Jouvent et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans la Haute-Vienne, [www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr), rubrique « Actions de l'Etat », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Energies renouvelables », « Photovoltaïque ».

### DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE – AUTORITÉ COMPÉTENTE

La préfète de la Haute-Vienne est compétente pour statuer sur la demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saint-Jouvent, déposée par la SAS OXY 1902.